Amundi EUR Overnight Return UCITS ETF Acc

REPORTING

Communication Publicitaire

31/10/2026

MONÉTAIRE

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **114,82 (EUR)**
Date de VL et d'actif géré : **30/10/2026**
Actif géré : **3 370,01 (millions EUR)**
Code ISIN : **FR0010510800**
Type de Réplication : **Synthétique**
Indice de référence :
100% SOLACTIVE EURO OVERNIGHT RETURN INDEX
Date de la première VL : **13/09/2007**
VL de lancement : **100,00 (EUR)**

Objectif d'investissement

Le Amundi EUR Overnight Return UCITS ETF Acc est un ETF (exchange traded fund) conforme à la directive OPCVM. Il a pour objectif de répliquer, à la hausse comme à la baisse, la performance de l'indice de référence Solactive Euro Overnight Return Index.

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

Données de l'indice (Source : Amundi)

Description de l'indice

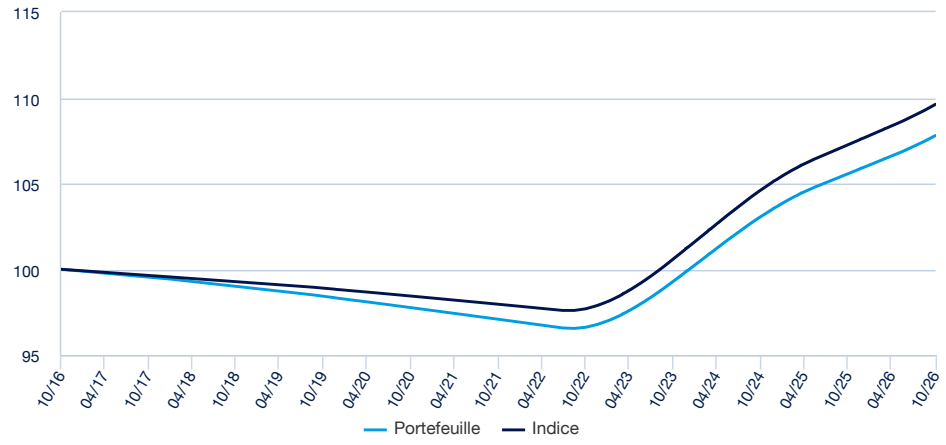
L'indice Solactive Euro Overnight Return Index reflète l'évolution d'un dépôt rémunéré au taux à court terme de la zone euro (Euro Short Term Rate ou ESTER) augmenté de 0,085%. ESTER utilise les données de transaction issues des rapports quotidiens sur les échanges monétaires élaborés par les 52 plus grandes banques de la zone euro. Il est calculé et publié par la Banque centrale européenne (BCE). Les ETF Lyxor sont des véhicules d'investissement cotés. Ils offrent une exposition à un indice de référence dans un véhicule transparent, liquide et à frais réduits. Pour plus d'informations concernant cet indice, veuillez consulter : www.solactive.com.

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Monétaire**
Exposition : **Zone Euro**

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



Indicateur de risque *(Source : Fund Admin)*

1	2	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 1 an.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2025	1 mois 30/09/2026	3 mois 31/07/2026	1 an 31/10/2025	3 ans 31/10/2023	5 ans 29/10/2021	Depuis le 13/09/2007
Portefeuille	1,77%	0,22%	0,59%	2,10%	8,58%	11,04%	14,82%
Indice	1,84%	0,22%	0,61%	2,19%	8,99%	11,91%	17,88%
Ecart	-0,07%	-0,01%	-0,02%	-0,09%	-0,40%	-0,87%	-3,06%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	2,25%	3,67%	3,19%	-0,13%	-0,70%	-0,68%	-0,60%	-0,56%	-0,46%	-0,41%
Indice	2,34%	3,86%	3,39%	0,08%	-0,49%	-0,47%	-0,40%	-0,37%	-0,36%	-0,32%
Ecart	-0,09%	-0,19%	-0,20%	-0,21%	-0,21%	-0,21%	-0,20%	-0,19%	-0,10%	-0,09%

** Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile.* ***Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir.*** *Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier…). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactées par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.*

REPORTING
Communication Publicitaire
31/10/2026

NON APPLICABLE ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit français
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Asset Management
Valorisateur	SOCIETE GENERALE
Dépositaire	SGSS - Paris
Commissaire aux comptes	Deloitte & Associés
Date de création de la classe	13/09/2007
Date de la première VL	13/09/2007
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0010510800
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,10%
Clôture fiscale	Octobre

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Devise	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Berne Exchange	EUR	LYCSH BW	CSHIV	LYCSH.BN	CSHINAV=SOLA
Deutsche Boerse (Xetra)	EUR	LYXCSH GY	CSHIV	L8I3.DE	CSHINAV=SOLA
Euronext Paris	EUR	CSH FP	CSHIV	LYXEUC.PA	CSHINAV=SOLA
LSE	USD	CSHD LN	CSHDIV	CSHD.L	CSHDINAV=SOLA
Euronext Milan	EUR	LEONIA IM	CSHIV	LEONIA.MI	CSHINAV=SOLA

Contact ETF Courtiers

SG CIB	+33 (0)1 42 13 38 63
BNP Paribas	+44 (0) 207 595 1844

Amundi Asset Management, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 143 615 555 €
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF N° GP 04000036
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur – 75015 Paris – France 437 574 452 RCS Paris

REPORTING
Communication Publicitaire
31/10/2026

NON APPLICABLE ■

Fournisseurs d'indices

The financial instrument is not sponsored, promoted, sold or supported in any other manner by Solactive AG nor does Solactive AG offer any express or implicit guarantee or assurance either with regard to the results of using the index and/or index trade mark or the index price at any time or in any other respect. The index is calculated and published by Solactive AG. Solactive AG uses its best efforts to ensure that the index is calculated correctly. Irrespective of its obligations towards the issuer, Solactive AG has no obligation to point out errors in the index to third parties including but not limited to investors and/or financial intermediaries of the financial instrument. Neither publication of the index by Solactive AG nor the licensing of the index or index trade mark for the purpose of use in connection with the financial instrument constitutes a recommendation by Solactive AG to invest capital in said financial instrument nor does it in any way represent an assurance or opinion of Solactive AG with regard to any investment in this financial instrument.

Avertissement

Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.
Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.
Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.
Amundi EUR Overnight Return UCITS ETF est une SICAV de droit luxembourgeois inscrite sur la liste officielle des organismes de placement collectifs soumis à la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au titre de la Partie I de la loi du 17 décembre 2010, conformément aux dispositions de la Directive UCITS (2009/65/EC).
Le produit est un compartiment de Amundi EUR Overnight Return UCITS ETF qui a obtenu l'agrément de la CSSF et a fait l'objet d'une notification auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en vu de sa commercialisation sur le territoire français.
Amundi Asset Management (« Amundi AM ») recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Profil de risque » du prospectus et la rubrique « Profil de risque et de rendement » du Document d'information clé pour l'investisseur du produit (DICI).
Le DICI en langue française, ainsi que le prospectus en langue anglaise, peuvent être obtenus gratuitement sur info@amundietf.com
L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le prospectus n'est disponible qu'en version anglaise.
Le produit fait l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité du produit sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.Les parts ou actions de l'OPCVM coté («UCITS ETF») acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues à l'OPCVM coté. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts/actions sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur nette d'inventaire actuelle lorsqu'ils achètent des parts /actions et reçoivent moins que la valeur nette d'inventaire actuelle à la revente.La composition actualisée du portefeuille d'investissement du produit est mentionnée sur le site www.amundietf.com.
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloombergdu produit et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du produit.Il n'y a aucune garantie que l'objectif du fonds soit atteint. Le fonds peut ne pas toujours être en mesure de répliquer parfaitement la performance de l'indice. Le produit présente un risque de perte en capital. La valeur de remboursement du produit peut être inférieure au montant de l'investissement initial. Dans le pire des scénarii, les investisseurs peuvent perdre jusqu'à la totalité de leur investissement. L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé, ni vendu par Amundi Asset Management (« Amundi AM »). Amundi AM n'assumera une quelconque responsabilité à ce titre. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Amundi AM n'assume aucune responsabilité à cet égard.
Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.
LE PRESENT DOCUMENT NE CONSTITUE PAS UNE OFFRE DE VENTE DE TITRES AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE. LE PRODUIT QUI Y EST DECRIT NE SERA PAS ENREGISTRE ENVERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE (LE « U.S. SECURITIES ACT ») ET NE PEUT ETRE NI OFFERT, NI CEDE AUX ETATS-UNIS D'AMERIQUE, SANS AVOIR ETEPREALABLEMENT ENREGISTRE OU EXEMPTE D'ENREGISTREMENT EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT.